



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification		
Identificateur de produit	MORTIER 116 OU MORTIER 129	
Autres moyens d'identification	136; 137; 156;	
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Matériaux de construction	
Identificateur du fournisseur initial	Sable Marco Inc. 26, Chemin de la Pêche, Pont-Rouge, QC, G3H 1C3, Tél. 418-873-4509	
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666	
Section 2. Identification des dangers		
Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)		
Corrosion cutanée (Catégorie 1) Lésions oculaires graves (Catégorie 1) Cancérogénécité (Catégorie 1) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées (Catégorie 1), Organes		
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)		
 DANGER Lorsque ce produit est humide ou mélangé avec de l'eau – H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H350 Peut provoquer le cancer. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un médecin.		
Autres dangers connus	Aucun	
Section 3. Composition/information sur les ingrédients		
Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Ciment Portland ou Ciment à maçonner *	65997-15-1	10-30
Oxyde de magnésium	1309-48-4	1-5
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	3-7
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	5-10
Silice cristalline (Quartz), sable	14808-60-7	45-70
* Ce mélange complexe peut contenir Carbonate de calcium cas#1317-65-3, Silicates de tricalcium cas#12168-85-3; Silicates de dicalcium cas#10034-77-2; Tétracalcium-alumino-ferrite cas#12068-35-8; Aluminate de tricalcium cas#12042-78-3; Sulfate de calcium cas#7778-18-9; Sulfate de potassium cas#7778-80-5; Sulfate de sodium cas#7757-82-6; Oxyde de calcium cas#1305-78-8; Chrome hexavalent cas#18540-29-9. Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) en poids (sauf pour les gaz/propulseurs en volume) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).		
Section 4. Premiers soins		
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.	
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.	
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. (15-20 minutes).	
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. (15-20 minutes). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.	
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Dommages aux yeux et à la peau.	
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.	

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie			
Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)			
Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.			
Agents extincteurs appropriés et inappropriés			
En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.			
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers			
De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'exploder, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.			
Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel			
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence			
Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).			
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage			
Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.			
Section 7. Manutention et stockage			
Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention			
Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.			
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités			
Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.			
Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle			
Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)			
Limites d'exposition: CAS 1317-65-3 – PEL-TWA 15 mg/m ³ (total poussières) & 5 mg/m ³ (fraction respirable); CAS 14808-60-7 ACGIH – TLV-TWA 0,025 mg/m ³ & PEL-TWA 0,1 mg/m ³ ; CAS 7778-18-9 – PEL-TWA 10 mg/m ³ ; CAS 1305-78-8 ACGIH – TLV-TWA 2 mg/m ³ & PEL-TWA 5 mg/m ³ ; CAS 1309-48-4 ACGIH – TLV-TWA 10 mg/m ³ & PEL-TWA 15 mg/m ³ ; CAS 1309-42-8 ACGIH – TLV-TWA 5 mg/m ³ & PEL-TWA 5 mg/m ³ ;			
Contrôles d'ingénierie appropriés			
Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.			
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle			
Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.			
Section 9. Propriétés physiques et chimiques			
Apparence, état physique/couleur	Poudre blanche à grise	Tension de vapeur	Non disponible
Odeur	Inodore	Densité de vapeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	Densité relative	Non disponible
pH	>11	Solubilité	Légèrement
Point de fusion/congélation	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	Température d'auto-inflammation	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Viscosité	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	COV	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	Autre	Aucune connue



Section 10. Stabilité et réactivité	
Réactivité	
Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.	
Stabilité chimique	
Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.	
Risque de réactions dangereuses	
Aucun connu.	
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)	
Aucune connue.	
Matériaux incompatibles	
Matières comburantes; acides forts; certains métaux; etc.	
Produits de décomposition dangereux	
Aucun connu	
Section 11. Données toxicologiques	
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)	
Lorsque ce produit est humide ou mélangé avec de l'eau – Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).	
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	
Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmolements.	
Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)	
Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Ingrédient énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Possible; Danger par aspiration – Aucune donnée disponible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.	
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL₅₀ & CL₅₀)	
CAS 1317-65-3 DL ₅₀ Oral - Rat - 6450 mg/kg; CAS 1305-62-0 DL ₅₀ Oral - Rat - 7340 mg/kg; CAS 1309-42-8 DL ₅₀ Oral - Rat - 8500 mg/kg; ETA non disponible dans ce document.	
Section 12. Données écologiques	
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	
Aucune donnée disponible pour le produit.	
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation ne devrait survenir.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible pour le produit.
Section 13. Données sur l'élimination	
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés	
Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.	
Section 14. Informations relatives au transport	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD/49 CFR	
NON RÉGLEMENTÉ	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)	
NOT REGULATED	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)	
NOT REGULATED	
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Aucune
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Aucun
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Possible
Section 15. Informations sur la réglementation	
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Ingrédient(s) de la LIS (DSL)
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	Aucune



Section 16. Autres informations	
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 21 juin 2022 version 3 (NSS ENTREPRISE INC)
Corrections	Section 2; 3;
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.	